



Le 26 mars 2021 à 20 heures, en salle des fêtes, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

- L. EVERAERE, Maire
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, adjoints
- A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET, conseillers municipaux,
Excusé(s) : L. BOUCKAERT qui a donné pouvoir à P. NOVELLE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK, JC. PONSIN qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 17 mars 2021

Le conseil municipal désigne C. BECK comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 22 janvier 2021.

A l'unanimité, le conseil accepte l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Le conseil adopte à l'unanimité la modification des statuts de la CCFI qui étend la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés aux communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes à compter du 1^{er} janvier 2021.

3) Compte administratif 2020

Pour l'exercice 2020, la section de fonctionnement comporte un excédent de 68 077.15 € et la section d'investissement présente un solde également positif de 260 757.00 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

4) Compte de gestion 2020

Le conseil constate la concordance du compte de gestion avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

5) Affectation du résultat

Compte tenu du résultat antérieur et des restes à réaliser, le résultat disponible est de 135 350.97€.

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2020 au budget primitif 2021.

6) Vote des taux d'imposition

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un système de compensation permet aux communes de stabiliser leurs ressources fiscales.

La compensation est promise à l'euro près.

La principale mesure est le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties de notre territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux et adopte donc les taux d'imposition suivants : Taxe foncière sur le bâti : 28.32 % Taxe foncière sur le non-bâti : 41.43 %. Ainsi, le produit fiscal attendu s'élèverait à 177 567 €.

7) Budget Primitif 2021

Le budget, adopté à l'unanimité, comprend deux sections qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

- 730 968.96 € pour la section de fonctionnement,
- 381 509.79 € pour la section d'investissement.

En plus de ce qui a déjà été voté lors des précédents conseils (éclairage l'aire de loisirs, acquisition de matériel informatique pour l'école, amélioration acoustique de la salle des fêtes, création de la fascine fichaux straete et acquisition du terrain d'assise), il est décidé de changer le portail à l'école route de Broxeele et d'installer un brise-soleil à la nouvelle classe.

Concernant les travaux de création de trottoir route de Bourbourg, partie nord, la commune est toujours dans l'attente de la décision d'attribution de subvention de la part du Département et l'Etat. La Région attribuera à la commune la somme de 91 319€ pour ce projet. Il est décidé d'attendre le retour d'au moins une subvention avant de lancer définitivement le projet sur 2021.

8) Subventions aux associations

(Les élus intéressés aux différents votes n'y participent pas). Le conseil prend connaissance de toutes les demandes de subvention et décide leur attribution aux associations et organismes suivants :

- | | |
|---|--|
| - Amicale pour le don du sang : 100 € | - Union Sportive de l'Yser : 2 500 € |
| - Les Amis de Guillaume : 500 € | - Association des Parents d'Elèves : 1 300 € |
| - Association Envie de Lire : 1 910 € | - Yser Houck : 500 € |
| - Société de chasse : 300 € | - Idées et loisirs créatifs : 350 € |
| - Comité des Fêtes : 1 500 € | - Club Espérance : 400 € |
| - Association Guillaume de Rubrouck : 3 600 € | - Cyclo du Mont Cassel : 200 € |
| - Arcade – Paysans ruraux et solidaires : 100 € | - Amicale des sapeurs pompiers CIS de l'Yser : 350 € |
| - Jeunes Sapeurs Pompiers de Cassel : 150 € | - 1001 pattes : 385 € |

Il est également décidé que les subventions peuvent être revues à la hausse en cas d'organisation d'un évènement festif qui serait rendu possible par la levée des restrictions sanitaires.

Questions et Informations Diverses.

Il est envisagé de déménager la ducasse à l'aire de loisirs si elle peut avoir lieu.

Les conseillers déplorent le stationnement interdit sur la route de Bourbourg qui oblige les piétons à emprunter la route pour éviter les voitures garées sur le trottoir. Ils regrettent aussi les véhicules qui sont démontés sur les parkings. Un signalement en gendarmerie sera fait.

La séance est levée à 21 h 45.